

Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE OERMINGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 13 - Conseillers présents : 10 - Conseillers représentés : 02

Date d'envoi de la convocation : 08 novembre 2024

Date de l'affichage de la convocation en mairie : 08 novembre 2024

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024 à 20 H. 30

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire.

Présents :

M. SCHMIDT Simon, Maire ;
Mmes SCHMITT Marie Anne - WITTMANN Katia - M. NUSSLEIN Paul, Adjoint ;
Mmes HOLZER Christelle - KAPPES Nadine - MM. EHRHARDT Manuel - FREYMANN Jean-Marie - MULLER Maxime - SCHMITT Michel, Conseillers.

Absents excusés représentés :

Mme BUCH Marie-Claire et M. DAHLET Gilbert ayant donné pouvoir respectivement à M. MULLER Maxime et M. FREYMANN Jean-Marie.

Absente excusée non représentée :

Mme QUINT Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme WITTMANN Katia.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le maire ouvre la séance à 20 H. 35 et aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

Sur proposition du maire, en application des dispositions de l'article 3 de son règlement intérieur, le conseil municipal décide à l'unanimité de rajouter, à titre exceptionnel, les deux points suivants à l'ordre du jour de la séance :

- Cession des actions de la Sté Sarre-et-Eichel EnR,
- Annulation du versement d'une subvention.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 08 octobre 2024

En l'absence de demande de rectification,

Le procès-verbal de la séance plénière du conseil municipal du 08 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Programme des travaux d'exploitation 2025 de la forêt

Monsieur le maire rappelle la situation sanitaire de notre forêt communale, dresse le bilan de la récente sortie annuelle et aborde l'état de prévision des coupes de l'année 2025.

Ce projet d'exploitation forestière, présenté et commenté par le technicien de l'ONF, concerne notamment les parcelles 2, 7, 22, 28 et 34, pour un volume global de bois à façonner estimé à hauteur de 260 m³ ainsi que 60 m³ de bois en stère.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le programme des travaux d'exploitation en forêt communale présenté par l'ONF pour l'exercice 2025, pour un montant prévisionnel de 13.550,- € HT,
- Adopter le devis des honoraires de maîtrise d'œuvre de l'ONF pour un montant de 1.278,- € HT,
- Déléguer le Maire pour signer l'état prévisionnel des coupes et approuver, par la voie de conventions ou de devis, la réalisation des travaux en régie ou par une entreprise.

3. Projet de création de la ZAER Agrivoltaïque

Monsieur le maire commente les enjeux de la loi Accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) et de son volet « Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER), qui placent la planification locale au cœur de la stratégie énergétique avec la création d'un nouvel outil de cartographie des potentiels fonciers sur les territoires pour chaque type d'EnR.

Il détaille les modalités de la concertation publique sur le projet de création d'une ZAER Agrivoltaïque sur le ban communal, qui s'est déroulée du 12 octobre au 28 octobre 2024, liste les différentes contributions du public et dresse le bilan de cette concertation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production électrique utilisant des énergies renouvelables (EnR), afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte et dans la loi 2021-104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ; avec l'objectif, entre autres, d'augmenter le développement des énergies renouvelables en portant la part des énergies renouvelables à 33 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;

Vu la loi relative à l'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables adoptée le 10 mars 2023 qui entend favoriser le développement des énergies renouvelables afin de répondre à la programmation pluriannuelle de l'énergie et amplifier la lutte contre le dérèglement climatique ;

Considérant la volonté de la commune d'être un véritable acteur de la transition énergétique en favorisant et maîtrisant le développement de projets d'énergies renouvelables sur son territoire ;

Considérant les informations disponibles relatives au potentiel d'implantation des énergies renouvelables mises à disposition par l'État et par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité et de gaz via le portail cartographique français des énergies renouvelables ;

Considérant les résultats de la concertation du public, qui s'est déroulée du 12/10/2024 au 28/10/2024, via la distribution d'un flyer d'information et le recueil des avis des riverains, dont les résultats ont été présentés au conseil municipal (6 avis dont 4 positifs et 1 négatif) ;

Considérant la cartographie identifiant la zone d'accélération agrivoltaïque présentée lors du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, décide de :

- Valider la cartographie ci-après de la zone d'accélération agrivoltaïque située au lieudit « Engenberg » du ban communal, en bordure de la route de Kalhausen,
- Autoriser le maire à transmettre cette cartographie au référent préfectoral.



Zonage de la ZAER Agrivoltaïque

4. Installation d'un éclairage public sur le chemin de la Ferme

Monsieur le maire détaille le devis relatif à l'installation de deux lampes à leds au niveau du chemin de la Ferme, qui est totalement dépourvu d'éclairage public.

Après étude de l'offre de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 31 octobre 2024 par la société EST Réseaux de Phalsbourg, relatif à la mise en service d'un éclairage public au niveau du chemin de la Ferme avec l'installation de deux lampes à leds,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 10 voix pour et deux abstentions, décide de :

- Adopter le devis de la société EST Réseaux, relatif à cette extension de l'éclairage public au niveau du chemin de la Ferme, pour un montant total HT de 2.824,- €,
- Inscrire cette dépense en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

5. Fixation des tarifs 2025 de la salle polyvalente

Monsieur le maire propose d'appliquer une augmentation d'environ 5 % sur la grille tarifaire relative à la location du centre socioculturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les tarifs 2025 du centre socioculturel selon le tableau ci-après :

	2024	2025
TARIFS DE LA GRANDE SALLE		
Fête des membres d'associations locales :	125,00 €	130,00 €
Manifestation des associations avec entrée ou réservation payantes :	180,00 €	190,00 €
Fête de famille privée (banquet) d'Oermingen :		
- Le week-end :	315,00 €	330,00 €
- Pour la location d'une journée en semaine :	225,00 €	235,00 €
- Pour la location d'un après-midi (enterrement...) :	125,00 €	130,00 €
Fête de famille ou association, extérieure au village :		
- Le week-end :	470,00 €	490,00 €
- Une journée en semaine:	315,00 €	330,00 €
Activité commerciale ou Assemblée Générale :	280,00 €	290,00 €
TARIFS DE LA SALLE DU SOUS-SOL		
Associations locales :		
- Fête des membres :	125,00 €	130,00 €
- Manifestation avec entrée ou réservation payante :	150,00 €	155,00 €
Fête de famille privée d'Oermingen :		
- Le week-end :	260,00 €	270,00 €
- Pour une journée en semaine :	155,00 €	160,00 €
Fête de famille ou association extérieure au village :		
- Le week-end :	315,00 €	330,00 €
- Pour une journée en semaine	200,00 €	210,00 €
LOCATION DU MOBILIER DE LA SALLE		
Table avec 6 chaises	10,00 €	10,00 €
Table seule	5,00 €	5,00 €
Lot de 6 chaises	5,00 €	5,00 €

Chaque association membre de l'Inter Association d'Oermingen bénéficie d'une gratuité par an.

6. Fixation des tarifs, loyers et redevances 2025

Monsieur le maire présente un projet de grille tarifaire relatif aux taux, redevances, loyers et concessions applicables, revu à la hausse pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des tarifs 2025 suivant :

	2024	2025
A) PRODUITS FISCAUX :		
- Taxe des emplacements publicitaires fixes par m ²	17.70	17.70
- Taxe sur l'électricité	4,00 %	4,00 %
- Taxe d'Aménagement	2,00 %	2,00 %

	2024	2025	
B) PRODUITS DE LOCATIONS, CONCESSIONS			
- Loyer mensuel 26, rue du Stade	538,20	Application de l'indice de référence du logement	
- Loyer mensuel 24, rue du Stade	539,50		
- Loyer mensuel anc. gare 2 ^{ème} étage	402,00		
- Loyer mensuel anc. gare 1 ^{er} étage	445,00		
- Loyer terrains du Haehnenberg M. KIEFER J.L.	17,27	+ Indice du fermage : + 5,23 %	
- Loyer terrains du Volgelgesang GAEC KIEFER.	30,23		
- Loyer terrains de la Klein Nachweid M. JOB B.	14,75		
- Loyer terrains de la Strohries M. PAUL C.	4,70		
- Loyer terrains en parcelle 20 M. UNGERER Roland	86,36		
- Concession de passage en forêt M. PRETS Vladimir	64,24		
- Loyer terrains près des ateliers à des apiculteurs	10,00		
- Loyer terrains du « maronnier » M. DEMMERLE P.	10,00		
- Concession de 15 ans pour une tombe simple	90,00		95,00
- Concession de 30 ans pour une tombe simple	180,00		190,00
- Concession de 15 ans pour une tombe double	180,00	190,00	
- Concession de 30 ans pour une tombe double	360,00	380,00	
- Concession perpétuelle pour une tombe simple	540,00	570,00	
- Concession perpétuelle pour une tombe double	1.080,00	1.140,00	
- Caveau cinéraire concession 15 ans	540,00	570,00	
- Caveau cinéraire concession perpétuelle	1.080,00	1.140,00	
- Columbarium concession 15 ans	1.080,00	1.140,00	
- Columbarium concession perpétuelle	2.160,00	2.280,00	
C) DROITS DIVERS			
- Emplacement pour manège (exonération pour la kirb)	55,00	55,00	
- Forfait annuel de stationnement (DORCKEL Doris)	55,00	55,00	
- Redevance pour occupation des sols Enedis	239,00	Indice du coût de la construction	
- Redevance pour occupation des sols Orange	883,52		
- Loyer du terrain de l'antenne relais Orange / Totem	1.500,-	1.500,-	
- Loyer du terrain du mat de mesure Sté Opale	750,-	750,-	
D) PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE			
- Stère de CHENE l'unité TTC	63,00	70,00	
- Stère de HETRE l'unité TTC	65,00	70,00	
- Stère de CHARME l'unité TTC	65,00	70,00	
- BIL le m ³ TTC	60,00	65,00	
E) PRODUIT DES CHASSES			
- Lot n° 1 : WAECHTER Marc	1.040,00	+ Indice du fermage : + 5,23 %	
- Lot n° 2 : KELHETTER René	4.000,00		
- Lot n° 3 : KELLER Richard	6.360,00		
- Chasse réservée du Strohhof (KELHETTER R.)	1.299,20		
- Chasse réservée GFA du Lutterbach (SCHMITT J.E.)	70,40		
- Chasse réservée du lieudit « Bergs » (SCHNEIDER A.)	294,50		
- Chasse réservée du Langenwald (MAIER J.J.)	30,20		

	2024	2025
F) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		
- Carte de lecteur	Gratuite	Gratuite
- Amende pour retard de restitution	15.00	15.00
G) ACCUEIL PERISCOLAIRE « Les Ecureuils »		
- Prix du repas	6,70	6.80
- Prix de référence de l'heure d'accueil	1.40	1.45
H) LOTISSEMENT « La Colline du Hohberg 2»		
- Prix TTC de l'are	5.500,00	5.550,00

Pour information :

	2024	2025
REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS (SDEA)		
- Redevance d'assainissement par m3 HT	1,95	2,01
- Part fixe HT par branchement assainissement	20,00	20,00
- Redevance de l'eau par m3 HT	1,63	1,75
- Part fixe HT par branchement eau	15,00	15,00

7. Aide à la valorisation du patrimoine bâti▪ **Dossier WILPERT Cédric**

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. WILPERT Cédric pour les travaux de rénovation de la toiture et des façades de la maison sise 12, rue du Stade. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à respectivement 49.900,03 € et 16.789,30 € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 13 février 2024 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. WILPERT Cédric visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 263 m² de toitures et 234 m² de façades,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 4,00 € par m² de toitures, dans la limite d'un montant maximum de 800,- €,
- Verser au demandeur une aide financière de 4,00 € par m² de façades, dans la limite d'un montant maximum de 800,- €,
- Charger Monsieur maire de mandater la somme totale de 1.600,- €.

8. Projet d'aménagement des anciens cimetières

Les conseillers municipaux échangent sur le projet de sécurisation et de valorisation des anciens cimetières situés à côté de l'église catholique et du temple protestant, sur lesquels environ un tiers des tombes a été fleuri lors de la Toussaint.

Le recensement exhaustif des monuments funéraires a permis de finaliser un plan détaillé des tombes entretenues par les proches des défunts et les stèles non entretenues dont les plus vétustes présentent une certaine dangerosité.

Le projet d'aménagement des anciens cimetières, avec préservation et valorisation des stèles remarquables, sera confié à un paysagiste.

Une étude sera également engagée pour une extension du nouveau cimetière avec l'aménagement d'une zone écoforestière, permettant à moyen terme l'inhumation des cendres au pied d'un arbre.

9. Gestion des ressources humaines

Monsieur le maire aborde la gestion des ressources humaines, évoque les dispositions des nouvelles mesures réglementaires applicables à la fonction de Secrétaire Général de Mairie, dont la promotion interne au grade de rédacteur.

Par arrêté municipal, l'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, Mme HERMMANN Marie-Rose, titulaire du poste à temps complet, a été nommée aux fonctions de Secrétaire Générale de Mairie (SGM) à compter du 01 janvier 2024.

Justifiant de quatre années de services publics effectifs dans les fonctions de secrétaire général de mairie, l'intéressée remplit les conditions pour être inscrite sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne de rédacteur.

Cette promotion interne nécessite la création du poste de rédacteur et une actualisation du tableau des effectifs de la commune.

Le projet de tableau des effectifs de la commune prend en compte ces dernières évolutions des emplois.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les dispositions de la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu l'arrêté municipal du 09 novembre 2024 portant nomination de Mme HERMMANN Marie-Rose aux fonctions de Secrétaire Générale de Mairie (SGM) à compter du 01 janvier 2024,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant que l'intéressée remplit les conditions pour être inscrite sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne de rédacteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Créer le poste de rédacteur, catégorie B de la filière administrative, à compter du 01 décembre 2024, afin de permettre à la secrétaire générale de mairie de bénéficier d'une promotion interne de rédacteur,
- Actualiser le tableau des affectifs, arrêté au 01 décembre 2024, comme suit :

Libellés des emplois	Autorisés	Pourvus	Nom des agents
1. Emplois à temps complet (35 H.)	8	5	
1.1. Titulaires	7	4	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	1	DEMICHELI Guillaume
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	1	1	GEYER Emmanuel
Adj ^t administratif principal 1 ^{ère} cl	1	0	
Rédacteur Secrétaire général de mairie	1	1	HERRMANN Marie-Rose
Adjoint animation 2 ^{ème} classe	1	1	MULLER Sandrine
Adj ^t animation principal 2 ^{ème} cl	1	0	
1.2. Non titulaires	1	1	
Adj ^t technique 2 ^{ème} classe	1	1	HAUCK Mario
2. Emplois à temps non complet	8	4	
2.1. Titulaires	4	2	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	3	2	DEMMERLE Tania (28 H.)
			MULLER Angélique (28 H.)
ATSEM	1	0	
2.2. Non titulaires	2	0	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	0	
Adjoint animation 2 ^{ème} classe	1	0	
2.3. Autres contrats aidés	2	2	
CAE ou autres	2	1	ENSMINGER Véronique (20 H)
		1	Recrutement en cours
Total des agents titulaires	11	6	
Total des agents non titulaires	3	1	
Total des contrats aidés	2	2	
Total général	16	9	

10. Cession des actions de la Sté Sarre-et-Eichel EnR

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet éolien SARRE ET EICHEL EnR.

L'arrêté du 18 février 2021 par lequel le préfet avait rejeté la demande d'autorisation environnementale pour construire le parc éolien a été contesté devant les juridictions administratives.

En dernier lieu, par un arrêt du 6 mars 2024, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi en cassation de la SAS SARRE ET EICHEL EnR.

Dans ce contexte, si OPALE poursuit ses études de développement, la SAS SARRE ET EICHEL EnR dans laquelle la Commune détient une participation n'a plus d'objet. Pour éviter les coûts inutiles, la SAS BLUE CAIRN, associée dans la SAS SARRE ET EICHEL EnR, propose de racheter les actions de la Commune à leur valeur nominale.

Par conséquent, la Commune céderait ses 180 actions au prix unitaire de 10 € soit un montant de 1.800,- euros correspondant à l'apport réalisé initialement pour constituer la société.

Monsieur le Maire propose à ses conseillers de poursuivre les démarches permettant de se retirer de la SAS SARRE ET EICHEL EnR, à savoir :

- Accepte de céder à la SAS BLUE CAIRN, 180 actions que la commune d'OERMINGEN détient au sein de la SAS SARRE ET EICHEL EnR, pour un prix de 10 € par actions, soit la somme globale de 1.800,- euros,
- Autorise le maire à signer les formulaires cerfa et bordereau de mouvement de titres et tout autre document en vue de procéder à la cession effective des actions, au profit de la société BLUE CAIRN, soit la cession de 180 actions d'une valeur nominale de 10 euros, soit un prix total de cession de 1.800,- euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et deux abstentions, décide de :

- Accepter la cession de 180 actions, d'une valeur nominale de 10 euros, de la société SARRE ET EICHEL EnR à la société BLUE CAIRN,
- Autoriser le maire à signer l'acte de cession (formulaire cerfa 2759 SD et bordereau de mouvement de titres),
- Désigner Monsieur le Maire, pour signer tous documents, actes, formulaires et entreprendre toutes les formalités afférentes à l'acquisition des actions et au paiement de leur prix.

11. Annulation d'une subvention

Monsieur le maire propose d'annuler la subvention accordée à l'association « Infos AB Com », qui n'est plus en activité.

Vu sa délibération du 11 juin 2024 portant attribution de diverses subventions pour l'exercice 2024,

Attendu que l'association Info AB n'est plus en activité,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Annuler le versement de la subvention de 50,- € attribuée à l'association Info AB au titre de l'exercice 2024,
- Charger Monsieur le maire de l'annulation du mandat de dépense.

12. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- La commémoration des 80 ans de la libération du village sera célébrée le 05 décembre 2024 en deux temps forts : une cérémonie au monument aux morts avec les écoles et une conférence sur la libération à la bibliothèque.
- La démarche citoyenne est activée par la gendarmerie avec une dizaine de volontaires.
- Une convention est en cours de signature avec la Ligue de l'Enseignement pour l'accueil d'une volontaire en service civique, affectée au périscolaire et à la bibliothèque.
- Le poste d'agent d'entretien (20 H par semaine) sera pourvu par un contrat aidé à compter du 01 décembre 2024. Le cas échéant, un contrat à durée déterminée sera prolongé dans l'attente de ce recrutement.
- Une dizaine de nichoirs à mésanges charbonnières sera installée aux abords des nids des chenilles processionnaires. Ce dispositif est financé par le Crédit Mutuel.
- La maintenance de l'éclairage public sera dorénavant confiée à l'entreprise EST Réseaux de Phalsbourg.
- Une acquisition de tuyaux et d'une lance à incendie est mise à l'étude afin de faciliter certaines opérations de nettoyage des équipements publics.

La prochaine séance plénière du conseil municipal est prévue le mardi 10 décembre 2024.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire clos la séance.

Le maire,

La secrétaire de séance,

SCHMIDT Simon

WITTMANN Katia